



Bertrix, le

Formulaire de demande de location

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en annexe le document vous permettant d'introduire votre demande de location.

Veillez à bien compléter le recto et le verso de chaque page.

Afin de prendre cette demande en considération, nous vous prions de bien vouloir y joindre :

- Un extrait du registre de la population émanant de l'administration communale (composition de ménage).
- Une copie (recto-verso) des cartes d'identité de tous les membres majeurs du ménage.
- Une preuve de vos 3 derniers mois de revenus (fiches de salaire, historique chômage, historique mutuelle, attestation RIS, fiche de pension, ... **Attention, pas d'extraits de compte**).
- Tous les documents indispensables au calcul des points de priorité (voir liste des priorités et des documents les attestant).

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires ou si vous rencontrez des difficultés pour compléter votre dossier, il vous est possible de nous contacter au numéro ci-dessus, par mail, de vous présenter à l'une de nos permanences ou de prendre rendez-vous si ces horaires ne vous conviennent pas.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Société,
L'Assistante Sociale,
HOUINS A.

a.houins@logement-fca.be

Horaire des permanences du Foyer Centre Ardenne

6880 BERTRIX – Place des Trois Fers 7

- ✓ Le lundi de 14h à 16h
- ✓ Le mardi et le jeudi de 10h à 12h

6800 LIBRAMONT – Place Communale 9

- ✓ Le vendredi de 17h à 18h

6830 BOUILLON – Rue des Bastions 5

- ✓ Le mercredi de 10h30 à 12h
- ✓ Le vendredi de 14h à 16h

Formulaire unique de candidature

N° d'inscription :

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE A INSERER DANS LE REGISTRE DES CANDIDATURES

VOLET A (A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance : ___/___/____	Date de naissance : ___/___/____
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil :	Etat civil :
Nationalité :	Nationalité :
Registre national : _____	Registre national : _____
Profession :	Profession :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone :	Téléphone :
G.S.M. :	G.S.M. :
E Mail :	
<u>Adresse</u> : Rue N° Bte Code Postal : Localité : Pays :	<u>Adresse</u> : Rue N° Bte Code Postal : Localité : Pays :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

1	Nom et prénom :	Profession : Date de naissance ___/___/___	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	N° national -.....-.....	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2	Nom et prénom :	Profession : Date de naissance ___/___/___	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	N° national -.....-.....	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3	Nom et prénom :	Profession : Date de naissance ___/___/___	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	N° national -.....-.....	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4	Nom et prénom :	Profession : Date de naissance ___/___/___	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	N° national -.....-.....	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5	Nom et prénom :	Profession : Date de naissance ___/___/___	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	N° national -.....-.....	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
6	Nom et prénom :	Profession : Date de naissance ___/___/___	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Lien de parenté <input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	N° national -.....-.....	Handicapé <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Pour les femmes enceintes : Date prévue pour l'accouchement (mois/année) :/.....

LOGEMENT ET LOCALITES SOUHAITES

A.2. Localités auprès desquelles le ménage désire être candidat à l'attribution d'un logement

(Attention : vous ne pouvez sélectionner que 5 entités communales ou 5 anciennes communes au maximum, toutes sociétés de logements confondues.

NB : par exemple, PALISEUL est une entité communale composée des anciennes communes de PALISEUL, CARLSBOURG et NOLLEVAUX)

Mon choix porte sur les

ENTITES COMMUNALES

ANCIENNES COMMUNES suivantes :

1)

2)

3)

4)

5)

Pour rappel, voici les localités gérées par la société de référence (voir tableau en annexe) :

BERTRIX – ASSENOIS (commune de Bertrix) – BOUILLON – NOIREFONTAINE – PALISEUL – NOLLEVAUX – CARLSBOURG –

LIBRAMONT-CHEVIGNY – FREUX – NEUFCHATEAU – HERBEUMONT – LEGLISE

A 3. Logement souhaité :

Maison ou appartement

Maison uniquement

Appartement uniquement

De préférence avec jardin

De préférence avec garage

Je certifie sur mon honneur que la déclaration qui précède est exacte. J'autorise la société à demander à l'administration des Finances tout élément quelconque relatif à ma situation pécuniaire.

Je déclare avoir pris connaissance des extraits de l'arrêté du Gouvernement wallon organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du logement ou par les sociétés de logement de service public concernant le logement proportionné et la radiation pour cause de refus.

Fait à, le

Signature(s) du(des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

CANDIDAT

CONJOINT OU COHABITANT

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.
Le responsable du traitement est la scl Le Foyer Centre Ardenne, Place des Trois Fers 7 à 6880 BERTRIX.
Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.



REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Annexe obligatoire à tout traitement de demande de logement /
demande de mutation / demande de renouvellement / demande de
dérogation

Les informations recueillies sur la demande d'admission du candidat au logement social, à une mutation, à un renouvellement de sa candidature et à une demande de dérogation diverse, ainsi que sur tout document ou annexe venant compléter ces demandes, sont enregistrées dans une base de données informatisées par les services du Foyer Centre Ardenne, dont le siège social se situe Place des 3 Fers, 7 à 6880 BERTRIX.

Ces données sont enregistrées sur un logiciel dénommé AIGLES, qui s'utilise en réseau avec la Société Wallonne du Logement, dont le siège social se situe Rue de l'Ecluse, 21 à 6000 CHARLEROI ainsi qu'avec toutes les sociétés de logements sociaux de la région wallonne.

Ces informations sont uniquement destinées au suivi de la demande du ménage concerné et seront gardées dans nos archives aussi longtemps que votre demande sera active.

Ces informations ne seront jamais diffusées en dehors du secteur du logement social ou de l'accompagnement social.

Dans le cadre et pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande, vous marquez votre accord pour que ces informations soient conservées dans un dossier papier et informatisé, au siège social de notre société.

Vous marquez également votre accord pour que ces informations soient transmises avec votre dossier dans l'éventualité où une autre société de logements sociaux accèderait à votre demande de logement (attribution).

Le refus de fournir les informations demandées ou la demande de suppression complète des informations conservées par notre société entraîne l'impossibilité de gérer votre dossier et ipso facto, l'annulation de votre demande de logement, de votre mutation, de votre renouvellement et/ou de votre demande de dérogation diverse.

Merci de marquer explicitement votre accord avec ces dispositions par votre signature ci-dessous, précédée de la mention « lu et approuvé ». **Toutes les personnes inscrites dans la demande et âgées de plus de 18 ans sont priées de signer, faute de quoi la demande sera annulée.**

Signature(s)

Des points de priorité sont attribués aux candidats-locataires selon le tableau des priorités ci-dessous.
 Veuillez cocher les priorités qui vous concernent et remettre les documents les attestant.

Tableau général des priorités régionales	Points	Doc. à fournir	Qui délivre le(s) document(s) ?	
Tableau 1 : priorités liées à vos difficultés de logement actuelles				
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation	5	- Copie du contrat de bail -Attestation	Organisme gestionnaire du logement	
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan	5	Attestation	Administration communale	
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri	5	- Attestation - Document complémentaire pour les événements calamiteux : <i>attestation de reconnaissance</i>	- CPAS : le président signera l'attestation avec le secrétaire, sauf délégation expresse - Le fond des calamités	
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4	- Arrêté d'inhabitabilité - Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement - Arrêté d'expropriation	- Uniquement le bourgmestre habilité - Bourgmestre compétent ou DG04 - Autorité demandant l'expropriation	
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 3, §§ 2 et 3, de la loi du 21 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer, modifiée par la loi du 1 ^{er} mars 1991 (pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants)	4	- Contrat de bail - Lettre de renon pour occupation personnelle ou pour travaux	Bailleur	
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4	- Compromis de vente - Attestation communale	Administration communale	
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3	Attestation	Administration communale	

Tableau 2 : priorités liées aux difficultés personnelles des membres de votre ménage

La personne qui a quitté un logement, dans les trois mois qui précèdent l'introduction de sa candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	5	Attestation	- Centre d'hébergement - CPAS
Ménage dont les revenus imposables globalement et issus au moins en partie d'un travail, sont inférieurs à 30.100 euros augmenté de 2.200 euros par enfant à charge	4	- Salariés : copie contrat de travail ou document attestant d'un travail - Indépendants : attestation de paiement des cotisations sociales	- Administration fiscale - Employeur - Caisse de cotisations sociales
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière	3	Attestation de mise en autonomie	Le Directeur de l'aide à la jeunesse
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé	3	Attestation	SPF Sécurité sociale
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail.	3	Attestation	- Fonds des maladies professionnelles ou - Fonds des accidents de travail
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3	- Preuve de l'existence d'un travail dans les 12 derniers mois - Preuve de la perte d'emploi	- Employeur - Administration fiscale - Employeur - Guichet d'entreprise
Le ménage en état de précarité bénéficiant exclusivement d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3	- AER - Fiche de pension	- Administration fiscale - ONP ou SCDF-Pensions
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2	- Copie d'un brevet de pension	- Pour les pensions civiles : SPF - Pour les pensions militaires : SdPSP
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2	Attestation	SPF
L'ancien ouvrier mineur.	2	Attestation	Le Service des indemnités de l'INAMI

Le nombre total de points est obtenu par l'addition :

- des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 1
- des points de la priorité la plus élevée dans le tableau 2
- d'un point par année d'ancienneté (avec un maximum de 6 points)

Nom et adresse de l'expéditeur
(administration du logement, organisation
sociale du logement) :

LE FOYER CENTRE ARDENNE
PLACE DES TROIS FERS 7
6880 BERTRIX

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine
du logement social

• Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée *soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire:

- Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande:
Logement social – Conditions de revenus

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR :(nom + prénom)

Né le : lieu de naissance :

N° national : voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :

.....(nom + prénom)

Né le : lieu de naissance :

N° national : voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	Date de naissance	N° national
.....
.....
.....
.....
.....

Domicile : (rue-numéro-bte)
(code postal) (commune).....

Organisme : N° de dossier:
 Identité du demandeur :

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) **déclare(nt) sur l'honneur**:

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après: (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2) :
Nature du droit (3) :

B. Que dans le courant des 0 (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	Situation et nature du bien :	Prix obtenu ou valeur estimée
.....
.....

Signatures obligatoires

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....

- (1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
- (2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
- (3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
- (4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne «PAS D'APPLICATION» si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
- (5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.



Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document)

6. Compte bancaire sur lequel verser l'allocation

Je fais l'objet d'une médiation de dette → Dans ce cas j'indique le compte de la médiation

N° IBAN⁶

Titulaire du compte : Nom

Prénom

(⁶) Compte bancaire au format IBAN au sein de la zone SEPA⁷

(⁷) Pays de l'Union européenne et pays associés (Royaume-Uni, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)

7. Engagement

En signant le présent formulaire...

- **Je confirme** que j'ai pris connaissance de la **notice explicative** jointe au présent formulaire, ainsi que des conditions qui y figurent ;
- **Je comprends** que je ne peux/pourrai bénéficier de l'AAL qu'à partir du moment où ma candidature à un logement social a/aura atteint une ancienneté d'**au moins 18 mois et au plus tôt le 1^{er} janvier 2023** ;
- **Je m'engage...**
 - À partir de ce moment ;
 - Au moment de l'introduction de ma demande d'AAL ;
 - Durant toute la période pendant laquelle je perçois l'AAL ;
 - À respecter les **conditions** décrites dans la notice explicative jointe au présent formulaire (point 2) ;
 - À NE PAS donner en **sous-location**, en tout ou en partie, le logement que je loue ;
 - À ne pas bénéficier de l'allocation de loyer (**ADeL**) ;
 - À accepter que l'Administration⁸ recherche et collecte auprès des autorités compétentes les **renseignements** relatifs à chaque membre de mon ménage, qui sont nécessaires en vue de traiter mon dossier : composition de ménage, revenus, patrimoine immobilier, allocations familiales, reconnaissance d'un handicap, candidature à un logement social ;
 - À avertir l'Administration⁸ de la perception d'**allocations de loyer** par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL) ;
 - À communiquer par écrit à l'Administration⁸ :
 - tout déménagement → **dans les 3 mois** de la prise en location d'un nouveau logement ;
 - toute modification de votre composition de ménage → **dans le mois** ;
 - l'arrêt du contrat de bail → **dans le mois** qui suit la fin de la prise en location.

(⁸) L'administration du Service public de Wallonie en charge du Logement

Signature

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718
Appel gratuit



Infos Conseils Logement
081/33.23.10 tous les jours de la semaine
0475/50.80.00 9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be

→ **Formulaire à remettre à votre Société de Logement social de référence**

A remplir par la Société de Logement social de référence

Date d'introduction de ma demande / / (jour/mois/année)



Candidature à un logement social

Allocation d'attente logement (AAL)

Notice explicative

1. L'AAL : c'est quoi ?

L'allocation d'attente logement (AAL) est une **aide financière mensuelle** octroyée, par le Service Public de Wallonie, à des **ménages de catégorie 1 titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement social depuis plus de 18 mois**.

Le montant de l'AAL s'élève à **125 EUR par mois**, majorés de 20 EUR par enfant à charge¹ ou en hébergement égalitaire, ou personne handicapée², sans toutefois dépasser le **plafond de 185 euros par mois**.

¹ Enfant à charge

Enfant pour lequel vous percevez des allocations familiales

² Personne handicapée

Personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité sociale

2. L'AAL : pour qui ?

L'AAL est octroyée à un **ménage**, représenté par un **demandeur** qui doit :

- Être **candidat à un logement social**³ depuis **plus de 18 mois** ;
- Faire partie d'un **ménage de catégorie 1**⁴ ;
- Être **majeur** ou mineur émancipé ;
- Être **belge** ou **en ordre de séjour** sur le territoire belge ;
- Être **titulaire** d'un **bail d'habitation privée** située en **Wallonie** (sauf Communauté germanophone) et **y résider**.

³ Candidat à un logement social

Être répertorié dans le registre informatisé des candidats à un logement social géré par la Société wallonne du Logement et disposer d'un numéro de candidature unique

⁴ Ménage de catégorie 1

Le total des revenus du ménage, imposables globalement⁵ deux ans auparavant, est inférieur à :

- 15.500 EUR pour une personne isolée
- 21.200 EUR pour des cohabitants

Ces montants sont augmentés de :

- 2.900 EUR par enfant à charge
- 2.900 EUR par personne handicapée

⁵ Revenus imposables globalement

Vous trouverez le montant exact de vos revenus sur votre avertissement-extrait de rôle.



Les personnes majeures ou émancipées qui remplissent ces 5 conditions, qui sont répertoriés dans le registre informatisé sous **une même candidature unique à un logement social**, mais qui **vivent de manière isolée** dans des habitations privées distinctes, **ont chacune le DROIT** de bénéficier de l'AAL.

☞ C'est pourquoi, pour faire valoir ce droit,...

Nous vous invitons à transmettre un exemplaire du formulaire de demande d'AAL ci-joint à toute personne majeure ou émancipée qui est répertoriée sous le même numéro de candidature à un logement social, et qui remplit ces conditions mais vit de manière isolée dans une habitation privée distincte.



- L'AAL **NE peut PAS** être cumulée avec l'allocation de loyer (ADeL).
- Cependant, elle **PEUT** être cumulée avec l'allocation de loyer octroyée par une agence immobilière sociale (AIS) ou par une association de promotion du logement (APL).
→ Le montant ne peut toutefois pas dépasser 225 EUR par ménage.

3. L'AAL : quand et comment la demander ?

☞ Au moment du **renouvellement** de ma candidature à un logement social :

- Je **complète** et je **signe** le **formulaire** joint à la présente notice ;
- Je **transmets** le formulaire à ma **Société de Logement social** de référence.



- Je peux **DEMANDER** l'AAL même si j'attends un logement social depuis moins de 18 mois.
- Dans ce cas, je **PERCEVRAI** l'AAL **à partir du moment** où ma candidature à un logement social aura une ancienneté d'au moins 18 mois.



Si je fais l'objet d'une **représentation** (par un administrateur de biens et/ou de la personne, par exemple), c'est au **mandataire** qui me représente qu'il revient de **compléter le formulaire**, en n'oubliant pas d'en remplir la **rubrique 4**, et de le **signer**

Une question ?

Sur l'AAL



logement.wallonie.be



1718
Appel gratuit



Infos Conseils Logement

081/33.23.10

tous les jours de la semaine

0475/50.80.00

9h→12h 14h→16h

Sur mon dossier



allocation.attente.logement@spw.wallonie.be